

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

n° 168-25 C

Objet : RS - Avenant n° 1 à la convention de coopération pour le soutien au développement économique et social de la vallée de la Qadisha au Liban

- date de convocation le 19 septembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Vérel-Pragondran, salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sainte-Reine	
Sonnaz	
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Marcel Ferrari

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Brigitte Bochaton à Bruno Stellan - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Maryse Fabre à Damien Regairaz - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Daniel Rochaix à Franck Morat - de Alain Thieffinat à Martine Lambert

• conseillers excusés : 15

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Koska - Luc Meunier - Marine Mithieux - Benoît Perrotton - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

délibération n° 168-25 C

objet **RS - Avenant n° 1 à la convention de coopération pour le soutien au développement économique et social de la vallée de la Qadisha au Liban**

Thierry Repentin, président, rappelle que par délibération du 10 novembre 2022, le Conseil communautaire a approuvé le versement d'une subvention de 15 000 € à l'association Chambéry Solidarité Internationale pour la période 2023-2025 dans le cadre du projet « Qadisha Durable » visant à contribuer au développement économique et social de la vallée de la Qadisha au Liban.

Une convention a été conclue entre les différents partenaires (Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de l'Aude, Grand Chambéry, Ville de Chambéry, Chambéry Solidarité Internationale) pour accompagner pendant trois ans (2023-2025) les fédérations des municipalités de Caza de Bcharré et de Zgharta-Ehden.

Il est proposé de conclure un avenant à la convention, afin notamment de définir les modalités de versement de la contribution allouée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à la Chambre régionale d'agriculture et à la Chambre d'agriculture de l'Isère pour leur accompagnement technique dans la mise œuvre du projet.

Cet avenant est sans incidence pour Grand Chambéry.

Vu l'article L. 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 172-22 C du Conseil communautaire du 10 novembre 2022 relative à l'attribution d'une subvention dans le cadre du projet de soutien au développement économique et social de la vallée de la Qadisha au Liban,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de coopération pour le soutien au développement économique et social de la vallée de la Qadisha au Liban,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer l'avenant.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

168-25 C

Objet de l'acte :	RS - Avenant n° 1 à la convention de coopération pour le soutien au développement économique et social de la vallée de la Qadisha au Liban
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres
Date de l'acte :	25 septembre 2025
Annexe(s) :	avenant n° 1 à la convention de coopération

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250925-lmc1H34091H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34091H1

Date de transmission en Préfecture :	30 septembre 2025
Date de réception en Préfecture :	30 septembre 2025
Date de publication sur le site internet:	mardi 30 septembre 2025